

coalitions, mais j'ai eu l'impression qu'il cherchait à faire commenter une opinion que l'article exposait en termes généraux. Comme la question qu'on a posée aujourd'hui était formulée avec précision, je l'ai admise. Je reconnais avec le député qu'on a étiré la réponse plus qu'il n'était nécessaire de le faire pour indiquer tout bonnement qu'il n'y a pas eu de changement de ligne de conduite. Cette réponse a effectivement pris la forme d'une déclaration, et si le député de Laurier désire poser une question supplémentaire à ce sujet ou commenter la déclaration, je ne m'y oppose pas.

(Texte)

LE SECRÉTARIAT D'ÉTAT

ON DEMANDE DES CONGÉS PAYÉS POUR LES
EMPLOYÉS À TEMPS PARTIEL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Léon Balcer (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, à l'appel de l'ordre du jour, hier, l'honorable député de Saint-Denis a posé une question au sujet des employés du gouvernement qui occupent des emplois à temps partiel.

La réponse que je suis chargé de donner à la place du secrétaire d'État, qui est absent à cause d'un cas de force majeure, est la suivante:

Sous le régime actuel, les employés à temps partiel, ou ceux qui occupent des emplois saisonniers, bénéficient de congés payés comme les fonctionnaires réguliers; toutefois, ceux qui ont un emploi à temps partiel ne touchent que la moitié du salaire qu'ils auraient gagné si le jour de congé avait été un jour ouvrable.

M. Azellus Denis (Saint-Denis): Monsieur l'Orateur, je tiens à faire remarquer que ma question ne concernait pas les congés statutaires, mais plutôt les congés annuels auxquels ont droit les fonctionnaires permanents, par exemple, deux semaines par année. J'avais surtout à l'idée les employés du ministère des Postes...

Une voix: A l'ordre, à l'ordre! Posez votre question!

M. Denis: ...qui ne travaillent que quatre heures par jour, et cela régulièrement à l'année longue, mais qui n'obtiennent jamais de congé annuel. Je parle de vacances et non pas de congés statutaires comme ceux de Noël, du Jour de l'An, de Pâques, etc., je parle des vacances annuelles dont bénéficient les fonctionnaires à plein temps.

L'hon. M. Balcer: Monsieur l'Orateur, étant donné les explications de l'honorable député

[M. l'Orateur.]

de Saint-Denis, je vais transmettre cette nouvelle question à mon collègue, dès son retour.

(Traduction)

L'AGRICULTURE

LE BEURRE—INTERPELLATION AU SUJET DES
MESURES PRISES À L'ÉGARD DES EXCÉDENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Comme certaines entreprises commerciales qui s'occupent de la fabrication du beurre soutiennent qu'on devrait réduire le prix du beurre, je me demande si le ministre de l'Agriculture peut nous dire ce que le gouvernement a fait pour écouler les excédents très considérables de beurre qui pèsent sur le marché à l'heure actuelle.

L'hon. Alvin Hamilton (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, vu les excédents de beurre dont on dispose à l'heure actuelle, le gouvernement cherche naturellement à trouver les moyens d'écouler ce beurre sans ruiner le marché des fabricants. Les journaux ont fait état des différentes démarches que nous avons entreprises en vue de distribuer cet excédent de beurre, mais le gouvernement n'a rien annoncé jusqu'ici. Il n'y aura rien à annoncer jusqu'à ce qu'on ait arrêté une décision à ce sujet.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

EXAMEN DU BILL NUMÉRO S-30 PLUS TARD
CE JOUR

M. l'Orateur: Avant que le premier article soit mis en délibération, j'aimerais demander à la Chambre, si elle me le permet, ce qu'elle compte faire d'un ordre qu'elle a adopté hier pour déférer aujourd'hui le bill privé n° S-30 au comité plénier? Peut-être le leader de la Chambre a-t-il une proposition à faire à ce sujet: il n'y a pas de période prévue pour l'étude des bills d'intérêt privé aujourd'hui et, pourtant, la Chambre a ordonné que le bill n° S-30 soit mis en délibération. Il s'agit maintenant de décider à quel moment on en abordera l'examen.

L'hon. Gordon Churchill (ministre des Affaires des anciens combattants): Je suis d'avis qu'on le fasse plus tard au cours de la journée. L'ordre avec lequel nous procédons à l'examen des mesures du gouvernement sera chambardé si nous entreprenons dès maintenant un débat sur un bill d'intérêt privé. Je suis d'avis que, après entente, nous pourrions en saisir la Chambre plus tard au cours de la journée.

M. l'Orateur: Le leader de la Chambre et d'autres représentants peuvent sans doute convenir d'une heure à cette fin.